

COMMUNE DE FREGOUVILLE

Extrait du registre des délibérations

N° 15-2023

Objet : rapport d'activités de la CCGT

Nombre de membres en
exercice : 11

Nombre de membres
présents : 9

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Votes
POUR : 9 CONTRE : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 07/09/2023.

Présents : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, PINAREL Cynthia, ARIES Eric, DUPOUX Florian, DESSOLAS Charly, CUVILLIER Pascale ARIES Marlène, DALDOSSO Michel, CAUBET Bernard.

Absents et excusés : BAYONNE Nicolas, PERES Nicolas

Procurations :

Secrétaire de séance : CUVILLIER Pascale

M. le maire, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, présente le rapport d'activités 2022 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.) à son conseil municipal.

Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité en Conseil communautaire du 27 juin 2023.

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2022 de la C.C.G.T.,

Vu la délibération n° 27062023-102, en date du 27/06/2023, du conseil communautaire de la C.C.G.T. adoptant le rapport d'activités 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité ou à la majorité (à rédiger en fonction du vote), décide :

- d'approuver le rapport d'activités 2022 de la C.C.G.T.,
- de transmettre la présente délibération à la préfecture du Gers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire, Jean-Claude DAROLLES

La présente délibération a été délibérée et signée le 25 septembre 2023.
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 25 septembre 2023.